



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-131

Séance du 16 décembre 2022

Date de convocation : 12/12/2022

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10/17

Administrateurs votants : 16/17

Étaient présents :

L'an 2022, le 16 décembre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; M. BRUN ; Mme DARIES ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; Mme BECARD et Mme MAUDUIT.

Avaient donné pouvoir :

M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme LE CORRE à Mme BECARD ; M. OREAL à M. MUSSARD ; Mme LEVAVASSEUR à M. FLEISCH et Mme SERRA à M. BRUN.

Était absente excusée :

Mme BLET et Mme QUINTON.

Tome 1 - N°22-131 - OBJET : Tarification des résidences autonomie, des animations et autres prestations et services délivrés par le CCAS au 1^{er} janvier 2023.

Les tarifs sont revus tous les ans au 1^{er} janvier par délibération du conseil d'administration du CCAS.

En résidence, pour ce qui est de la redevance, elle évolue en fonction du montant de l'indice de révision des loyers du 2^e trimestre. Cette année, il est de 3.6%. Toutefois, il est proposé d'appliquer la même hausse que celle pratiquée par les bailleurs sociaux, à savoir 2.7%. En revanche, le forfait assistance-sécurité ne fera pas l'objet de révision.

Concernant les repas, afin de favoriser la fréquentation du restaurant, il est proposé au conseil d'administration, la création d'une quatrième tranche pour étaler davantage les tarifs en fin de barème.

Quant aux autres tarifs, une augmentation de 3% est généralement prévue, comme pour la plupart des tarifs municipaux.

Enfin, les services techniques étant parfois sollicités pour des réparations relevant normalement du résident, il est proposé de créer des tarifs forfaitaires afin que celui-ci participe financièrement. En revanche, en cas de nécessité de recourir à une entreprise spécialisée, les frais seront refacturés au résident.

Quant aux repas proposés par le service de Portage à domicile, leurs tarifs évoluent en fonction des différentes hausses de leur prix d'achat pratiquées cette année auprès de la société Sogères.

I. Redevances mensuelles d'hébergement dans les résidences :

RESIDENCE	TYPE	<u>2022</u> +0.40%	<u>2023</u> +2.7%
ALBATROS	F1'	379.30€	389.55€
	F1 bis	494.00€	507.35€
	F2	676.17€	694.40€
ARCHE des NOYERS	F1'	457.80	470.15€
	F1 bis	545.15	559.85€
	F2	576.30	591.85€
SAINT PAUL	F1 Bis	544.03€	558.70€
	F 2	673.51€	691.70€
	F 3	841.00€	863.70€
PASTEUR	F1'	503.00	516.60€
	F1 bis	554.20	569.15€
	F2	586.30	602.15€
GUTENBERG	F1 bis ancien	475.90	488.75€
	F1 bis nouveau	488.95	502.15€
	F2	596.35	612.45€
SCHWEITZER	F1 bis*	499.00	512.47€
	F2	583.30	599.05€

*les étudiants occupant les trois F1 bis qui leur sont réservés à la résidence Schweitzer sont exonérés de redevance

Les tarifs appliqués aux autres étudiants ou jeunes travailleurs sont les suivants :

	Loyer	Charges eau Chauffage	Au 1/1/2023
F1	275€	Tarif D appliqué aux résidents pour eau et chauffage pour cette même taille de logement.	43.80€
F1 bis sans possibilité d'APL	300€		49.40€
F1 bis avec possibilité d'APL	350€		49.40€
F2 (pour couple)	450€		71.40€

Les tarifs de la nuitée en chambre d'hôte aux Albatros sont :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
<u>Tarif de la nuitée :</u>	22.00€	22.00€	23.00€

Tarifs de l'électricité de la Résidence PASTEUR :

Les forfaits mensuels par type d'appartement ont été fixés par délibération n° 12-26 en date du 24/02/12 et seront révisés au 1^{er} janvier de chaque exercice en fonction des variations du prix du KWH en vigueur à cette date.

II. Tarifs des prestations proposées dans les établissements gérés par le CCAS :

- A) Tarif de la prestation « Forfait assistance » / « Forfait Eau-Chauffage » :

Prise en compte du « Reste à vivre »

Selon les modalités de calcul prévues dans la délibération n°12-13 du 20/01/2012

soit : Ressources (dont APL, AL ou ALS...) – Redevance (loyer et charges)

TRANCHES	SEUIL DE RESTE A VIVRE	
	Personnes seule	Couple
Tranche A *	≤ 662€	≤ 1149€
Tranche B **	≤ 871€	≤ 1709€
Tranche C **	≤ 1094€	≤ 1938€
Tranche D **	+ de 1094€	+ de 1938€

*L'Allocation Spéciale Personnes Agées (ASPA) est passée de 916.78€ à 953.45 pour une personne seule au 1/1/2022(+4%) et sera revalorisée de 0.8% au 1/1/2023, ce qui est répercuté sur la tranche A.

**Augmentation des retraites de 1.1% au 1/1, de 4% au 1/7 en 2022 et de 0.8% au 1/1/2023.

Les tarifs proposés au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Forfait Assistance – sécurité :

TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE	
	FORFAIT ASSISTANCE	
	PAR LOGEMENT	
	2022	2023
Tranche A	22.00€	22.00€
Tranche B	55.00€	55.00€
Tranche C	88.00€	88.00€
Tranche D	115.00€	115.00€

Forfait Eau/Chauffage :

TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE FORFAIT EAU/ CHAUFFAGE TYPE F1	
	2022	2023
TRANCHE A	10.65€	10.95€
TRANCHE B	21.30€	21.95€
TRANCHE C	31.90€	32.85€
TRANCHE D	42.55€	43.80€

TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE FORFAIT EAU/ CHAUFFAGE TYPE F1 Bis PERSONNE SEULE		TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE FORFAIT EAU/CHAUFFAGE TYPE F1 Bis COUPLE	
	2022	2023		2022	2023
TRANCHE A	12.00€	12.35€	TRANCHE A	14.65€	15.10€
TRANCHE B	24.00€	24.70€	TRANCHE B	29.40€	30.30€
TRANCHE C	35.95€	37.00€	TRANCHE C	44.00€	45.30€
TRANCHE D	47.95€	49.40€	TRANCHE D	58.60€	60.35€

TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE FORFAIT EAU/CHAUFFAGE TYPE F2 PERSONNE SEULE		TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE FORFAIT EAU/CHAUFFAGE TYPE F2 COUPLE	
	2022	2023		2022	2023
TRANCHE A	14.65€	15.10€	TRANCHE A	17.25€	17.75€
TRANCHE B	29.40€	30.30€	TRANCHE B	34.60€	35.65€
TRANCHE C	44.00€	45.30€	TRANCHE C	51.95€	53.50€
TRANCHE D	58.60€	60.35€	TRANCHE D	69.30€	71.40€

TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE FORFAIT EAU/ CHAUFFAGE TYPE F3 PERSONNE SEULE		TRANCHES	FACTURATION MENSUELLE FORFAIT EAU/CHAUFFAGE TYPE F3 COUPLE	
	2022	2023		2022	2023
TRANCHE A	17.25€	17.75€	TRANCHE A	20.10€	20.70€
TRANCHE B	34.60€	35.65€	TRANCHE B	40.10€	41.30€
TRANCHE C	51.95€	53.50€	TRANCHE C	59.95€	61.75€
TRANCHE D	69.30€	71.40€	TRANCHE D	80.00€	82.40€

B) Restauration :

Prise en compte du Reste à vivre

selon les modalités de calcul prévues dans la délibération n°12-13 du 20/01/2012 :

Pour les résidents : Ressources (dont APL ou ALS...) – Redevance (loyer et charges)

Pour les non-résidents : Ressources (dont APL, AL ou ALS) – Montant du loyer nu ou hors charges + forfait de charges pris en compte par la CAF.

TRANCHES	SEUIL DE RESTE A VIVRE	
	Personnes seule	Couple
Tranche A *	≤ 662€	≤ 1149€
Tranche B **	≤ 871€	≤ 1709€
Tranche C **	≤ 1094€	≤ 1938€
Tranche D **	+ de 1094€	+ de 1938€

Dans tous les établissements :

- 1) Tarifs proposés à toute personne âgée de plus de 62 ans résidant à Tours et prenant un repas occasionnellement dans les établissements pour personnes âgées du CCAS :

	2022	2023
Repas du midi	8.35€	8.60€
Repas du soir	6.80€	7.00€
Repas de midi + repas du soir -forfait	12.25€	12.60€
Goûters – Gâteau d'anniversaire	2.10€	2.20€

- 2) Tarifs appliqués aux visiteurs et invités désirant consommer dans les établissements pour personnes âgées du CCAS :

	2022	2023
En semaine	10.85€	11.20€
Dimanches et jours fériés.	16.30€	16.80€
Goûters	2.10€	2.20€
Soirée à thème sans artiste	11.00€	11.35€
Soirée à thème « Fête de la musique », « Fête de Noël »	22.60€	23.30€
Sorties organisées par l'EHPAD sans restaurant	7.20€	7.40€
Sorties organisées par l'EHPAD avec restaurant	14.40€	14.80€

3) Tarifs applicables aux résidents et extérieurs réguliers de plus de 62 ans et résidant à Tours :

Modulation appliquée sur les tarifs de la restauration en fonction du reste à vivre, sachant que le Conseil Départemental d'Indre et Loire accorde une aide de 2 € par repas aux personnes âgées bénéficiaires de l'A.S.P.A. (Allocation de solidarité aux personnes âgées) venant en déduction des tarifs indiqués ci-dessous :

TRANCHES	REPAS MIDI par personne		REPAS SOIR par personne		FORFAIT MIDI+SOIR par personne	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Tranche A	5.50€	5.65€	4.50€	4.65€	7.95€	8.20€
Tranche B	6.60€	6.80€	5.50€	5.65€	9.95€	10.25€
Tranche C	-	7.50€	-	6.30€	-	11.50€
Tranche D	8.35€	8.60€	6.80€	7.00€	12.25€	12.60€

4) Autres usagers :

	2021	2022	2023
Employés du CCAS, Employés de la Ville de TOURS, Stagiaires du CCAS rémunérés ou non	4.20€*	4.22€*	4.45€*
Enfants et conjoints des employés	5.20€*	5.25€*	5.51€*
Employés de TOURS HABITAT, du CHU, aides ménagères	6.75€	6.80€	7.00€

* Ces tarifs sont alignés sur ceux fixés par la ville.

5) Tarifs des repas du restaurant Voltaire :

Reste vivre < 6.50€ / jour	6.50€ / jour ≤ Reste à vivre ≤ 10.00€ / jour	Reste à vivre > 10.00€ / jour
Gratuité	1.50€	2.50€

Prise en compte du reste à vivre selon les modalités de calcul prévues dans la délibération n°12-13 du 20/01/2012.

III. Tarifs du portage de repas à domicile :

	2021	2022	2023
Repas avec le pain	7.30€	7.40€	7.80€
Repas sans le pain	7.00€	7.10€	7.50€
Repas mixés	7.00€	7.10€	7.80€

Ces tarifs sont appliqués y compris aux repas de régime.

IV. Tarifs des animations :

Prise en compte du Reste à vivre

selon les modalités de calcul prévues dans la délibération n°12-13 du 20/01/2012.

Pour les résidents : Ressources (dont APL ou ALS...) – Redevance (loyer et charges)

Pour les non-résidents : Ressources (dont APL, AL ou ALS) – Montant du loyer nu ou hors charges + forfait de charges pris en compte par la CAF.

TRANCHES	SEUIL DE RESTE A VIVRE	
	Personnes seule	Couple
Tranche A *	≤ 662€	≤ 1149€
Tranche B **	≤ 871€	≤ 1709€
Tranche C **	≤ 1094€	≤ 1938€
Tranche D **	+ de 1094€	+ de 1938€

Il est rappelé que les animations destinées en priorité aux résidents sont également ouvertes à toute personne âgée de plus 62 ans et résidant à TOURS.

Animations à tarifs modulés définis en fonction du reste à vivre :

	Tarif du déjeuner/diner avec artiste (Résidents et extérieurs) 2022	Tarif du déjeuner/diner avec artiste (Résidents et extérieurs) 2023	Tarif de la fête de Noël et de la fête de la musique <u>pour les résidents</u> 2022	Tarif de la fête de Noël et de la fête de la musique <u>pour les résidents</u> 2023	Tarif du déjeuner/diner spécifique sans artiste (Résidents et extérieurs) 2022	Tarif du déjeuner/diner spécifique sans artiste (Résidents et extérieurs) 2023
Tranche A	8.45€	8.70€	8.45€	8.70€	8.45€	8.70€
Tranche B	10.95€	11.30€	10.95€	11.30€	10.95€	11.30€
Tranche C	16.80€	17.30€				
Tranche D	22.60€	23.30€				

Liste des animations à tarifs non modulés :

Animations	2022	2023	Formule détente 2022 (repas et animation pour extérieurs) *	Formule détente 2023 (repas et animation pour extérieurs) *
Temps détente (cinéma, après-midi jeux et activités similaires)	2.10 €	2.20€	10.00€	10.30€
Après-midi culturels (conférences, café-concert, diaporama...et activités similaires)	4.20 €	4.30€	12.00€	12.40€
Ateliers culinaires variés (crêpes party et activités similaires)	4.20 €	4.30€	12.00€	12.40€
Concours de jeux (loto, belote)	5.00 € pour les résidents 7.50 € pour les extérieurs	5.15€ pour les résidents 7.70€ pour les extérieurs	15.00€	15.50€
Ateliers créatifs (créations manuelles, art floral et activités similaires)	7.20 € pour les résidents 9.00 € pour les extérieurs	7.40€ pour les résidents 9.30€ pour les extérieurs	15.00€	15.50€
Transport pour des courses (forfait de 5 ou 10 trajets allers retours)	7.00€ pour 5 trajets 14.00 pour 10 trajets	7.20€ pour 5 trajets et 14.40€ pour 10 trajets		
Sortie Courts circuits	2.10€	3€		
Café-concert de fin d'année	12.00 €	12.40€		
Temps bien être :				
Tai chi, Gi,gong (Forfait cycle de 8 à 10 séances)	33.00 € (2.75€)	35€ (3.50€)		
Yoga (Forfait cycle de 8 à 10 séances)	35.00€ (2.90€)	37 (3.70€)		

***Formule détente :** Destinée aux habitants de Tours de plus de 62 ans, extérieurs aux résidences autonomie, cette formule inclut le repas de midi et l'animation qui suit.

V. Tarifs des prestations coiffure en EHPAD :

	2021	2022	2023
Coupe messieurs	6.10 €	6.10 €	6.30€
Coupe mise en plis	9.10€	9.10€	9.40€
Coupe brushing	10.10€	10.10€	10.40€
Permanente	12.10€	12.10€	12.50€
Couleur	9.10€	9.10€	9.40€

VI. Abonnement téléphonique dans les maisons de retraite du CCAS :

Des forfaits téléphoniques ont été fixés pour les EHPAD suite à la nouvelle installation téléphonique par délibération

n° 12-051 en date du 20/04/2012.

	2022	2023
Ouverture de la ligne (permet de recevoir et passer des appels en interne)	6€	6.20€
Abonnement et communications locales et nationales illimitées	10€	10.30€
Abonnement et communications locales, nationales et internationales illimitées	15€	15.45€

VII. Tarif des badges pour l'accès en résidence autonomie :

40 € par badge, en cas de perte ou de demande de badge supplémentaire.

VIII. Réparation de boîtier/médaille, non-restitution ou perte de cordon ou de médaille :

	2021	2022	2023
Réparation de boîtier ou de médaille	18.00€	18.00€	18.55€
Non-restitution de cordon ou bracelet	5.50€	5.50€	5.65€
Non-restitution de médaille	101.00€	101.00€	104.00€

Les réparations de boîtier ou de médaille seront facturées avec la redevance.

Les non-restitutions de cordon ou de médaille seront prélevées sur les dépôts de garantie.

IX. Forfaits appliqués aux résidents en cas d'intervention des services techniques pour des réparations relevant normalement du résident :

Débouchage	30€
Intervention pour fuite (éventuel changement de joints)	30€
Réparation de chasse d'eau	50€

En cas de nécessité d'intervention d'une entreprise spécialisée, les frais seront refacturés au résident.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent et votent les tarifs et redevances présentés ci-dessus. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

